

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC



[2025-040] AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SCOT DU PAYS DE PONTIVY

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 20 juin 2025.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Claudine NIZAN (arrivée à 19h10).

Excusés : Mr Bruno ANTOINE (donne pouvoir à Mme Christiane JOUBIOUX), Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME (donne pouvoir à Mr Romuald BLANC à partir de 19h10), Mr Julien MAUGUIN (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN), Mr Michel LE MERCIER.

Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Romuald BLANC.

Vu la délibération du 26 mai 2025 du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy arrétant le projet de révision de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs communes et groupement de communes. Il est l'expression d'un projet politique qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement ou encore de paysage dans le cadre d'une stratégie partagée.

Le périmètre du SCoT du Pays de Pontivy intègre le territoire des intercommunalités (EPCI) de Centre Morbihan communauté (CMC) et de Pontivy Communauté soit 36 communes et environ 77 000 habitants. Le SCoT du Pays de Pontivy est applicable depuis novembre 2016 ; une procédure de révision du document a été engagée en février 2023 pour prendre en compte le départ de Baud Communauté (6 communes) et les modifications du SRADDET¹ de Bretagne qui fixe des objectifs concrets de réduction de la consommation d'espace

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

conformément à la loi Climat & Résilience.

Conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'Urbanisme, les communes disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis.

Les documents sont consultables à l'adresse suivante : https://pays-pontivy.fr/decouvrir/les-publications/?filter=true&publications_category=scot-en-revision-2023&annee=2025

Le courrier et lien de connexion a également été envoyés par mail au conseil municipal le 10 juin 2025.

Madame le Maire rappelle que le PLUI² devra être en conformité avec le SCoT. Ce dernier reprend les grands principes déjà appliqués dans le PLUI : densifier, hiérarchiser les pôles, fluidifier les mobilités. L'ensemble des communes ont été conviées au réunion de travail sur le SCoT.

Madame Christiane JOUBIOUX indique que la commune de Saint-Jean Brévelay n'est pas assez mise en avant tandis que la commune d'Evellys est placée comme pôle de proximité alors qu'il n'y a pas de collègue. Elle rappelle également que c'est dans le cadre du précédent SCoT que la commune de Billio a cédé une partie de sa zone artisanale au profit de la commune de Moréac.

Monsieur Romuald BLANC ajoute qu'il y a de grandes polarités entre les acteurs économiques, la commune de Guéhenno paraît avoir peu de place dans ce contexte.

Madame le Maire précise qu'il y a une marge à respecter entre les pôles de proximité et les communes rurales.

Madame le Maire indique que le « cœur développement durable » a été axé plutôt à l'ouest pour mettre en valeur des communes en déshérence.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, s'abstient de donner un avis sur le projet de révision du SCoT du Pays de Pontivy.

Pour	/
Contre	/
Abstention	10



Le Maire de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

Le secrétaire de séance,
Mr Romuald BLANC

² Plan Local d'Urbanisme Intercommunal